

Les quotas de chansons françaises à la radio

Des résultats spectaculaires

Pendant longtemps la chanson française n'a pas souffert de la concurrence anglo-saxonne. Les chanteurs de charme et de « *country* » étaient peu diffusés; les pionniers du rock (**Presley, Domino, Cochran, Berry...**) étaient adaptés en français par nos idoles **Johnny Hallyday, Eddy Mitchell, Dick Rivers...** Pour **Bertrand Dicale**, la bascule a lieu avec la **Beatlemania** : « **À la fin de l'été 1964, A Hard Day's Night (...) supplante dans les hit-parades ses adaptations par les Lionceaux et par Frank Alamo** ». Désormais, les Beatles s'écoutent en version originale et les titres anglais inondent les radios. En 1981, la libération de la bande FM n'arrange rien. Visant un public jeune, les radios diffusent massivement des productions anglaises ou américaines. Dix ans plus tard les chansons françaises représentent **moins de la moitié** des ventes en France; en 1994, **sept** titres seulement figurent dans les **50** meilleures ventes de simples.

Cette année-là, le député **Michel Pelchat**, spécialiste des médias audiovisuels et défenseur de la chanson française, fait adopter - avec l'aide d'**Yves Duteil** - un système de quotas dans le cadre de la **loi Carignon** du 1er février 1994. Désormais les radios privées ont l'obligation de diffuser **40 %** de chansons françaises, dont la moitié de nouveautés. Un tel dispositif avait été adopté dès 1986 au Canada.

L'amendement Pelchat suscite des protestations. On l'accuse d'être liberticide, discriminatoire, égalitariste... Malgré ces réticences, la production française se développe : dès 1996, le nombre de titres francophones passe à **15** sur les **50** meilleures ventes et la part de marché des productions françaises dépasse **60%**. Une nouvelle loi, en juillet 2016, contraint les radios à plus de variété. En parallèle, l'écoute en flux (« *streaming* ») permet de s'affranchir de leur monopole prescriptif. Le nombre d'artistes francophones explose et les chansons françaises (et en français) se taillent la part du lion. En 2019, un titre francophone, (**La même** par **Maître Gims** et **Vianney**) occupe la **1ère place** du **Top 100 Radio**. **1 042 titres** supplémentaires font leur entrée en programmation sur **34** stations.

Cette tendance est durable. En 2024 la production française, représente les trois quarts des ventes du **top 200 albums** et place **18 disques** dans le **top 20**. Le rap reste un genre majeur, représentant plus de la moitié du classement, avec notamment le regretté **Werenoï** ou **PNL**. **Florent Pagny, Indochine, ou Zaho de Sagazan** sont également bien placés. Sur la plateforme **Spotify**, les flux de musique en langue française ont augmenté de **94%** depuis 2019; entre août 2023 et juillet 2024, plus de **100 millions de personnes** dans le monde - environ un sixième des utilisateurs mondiaux de Spotify - ont écouté un contenu en langue française. Le Canadien **Patrick Watson**, le Belge **Stromae**, la Française **Indila** sont en tête.

En mettant en œuvre une politique volontariste, l'état a créé les conditions du développement et de la professionnalisation de l'industrie musicale. La diffusion mondiale d'artistes francophones par les sites d'hébergement de vidéos, les réseaux sociaux et les plateformes démontre qu'il est possible, sur des bases solides, de rencontrer le succès en restant fidèle à sa langue, à sa culture et à ses racines.

